



COMPTE-RENDU

Le jeudi 18 février 2021 à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 février 2021, s'est réuni à l'Espace Senet, sous la présidence de Monsieur Cédric AOUN, Maire.

Présidence : Monsieur le Maire.


Secrétaire de séance : Madame Françoise POIRRIER.

Etaient présents :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL,
Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO,
Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT,
Monsieur Marc FONTAINE, Madame Alexandra PRADELLE,
Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND,
Madame Line WENZEL, Monsieur Gilles GAILLARD,
Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fernando MENDES,
Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR,
Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN,
Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL,
Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI,
Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER,
Madame Anne LAPORTE, Madame Melody SENAT, Monsieur Jonas MAURY.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christophe MARGAT a donné pouvoir à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL,
Monsieur Julien SAUVÉ a donné pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT.



A.Désignation du secrétaire de séance.

B.Appel nominal.

C.Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

D.Examen des rapports et projets de délibérations :

VOIRIE

1. RÉTROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES CONSTITUANT L'ALLÉE DES MERISIERS.

URBANISME

2. EXTENSION DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DES DEVANTURES COMMERCIALES.

INTERCOMMUNALITÉ

3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.
4. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PAIEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX SUR LE PACTE FISCAL CONTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O.
5. APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE ET LES COMMUNES D'ANDRÉSY, CHAPET, MÉDAN, ORGEVAL, TRIEL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET.
6. DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE COMMISSARIAT DE POLICE DU CANTON DE TRIEL-SUR-SEINE (SIVUCOP).
7. COLLECTE DES DÉCHETS - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.

POLICE MUNICIPALE

8. CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.

FINANCES

9. LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE MÉCÉNAT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX.

E.Débat d'orientation budgétaire 2021.

F.Questions orales

G.Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

20210218DEL01 : VOIRIE – RÉTROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES CONSTITUANT L'ALLÉE DES MERISIERS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées section AK n°692, 693, 694, 723, 724, 727, 769 et 871, constituant l'allée des Merisiers,
- APPROUVE** leur intégration au domaine public communal,
- APPROUVE** la constitution des différentes servitudes attachées à ce transfert dans le domaine public communal,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait.

20210218DEL02 : URBANISME – EXTENSION DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DES DEVANTURES COMMERCIALES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉTEND** le dispositif communal d'aide au ravalement des devantures commerciales afin qu'il englobe l'ensemble des commerces situés sur l'axe rue Paul Doumer / avenue de Poissy, de l'intersection avec la rue Galande à l'intersection avec la rue Nouvelle,
 - APPROUVE** le règlement modifié ci-annexé relatif au dispositif incitatif d'aide à la rénovation des devantures commerciales dans le périmètre défini par ledit règlement,
 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ledit règlement,
 - ATTRIBUE** les aides communales dans les conditions définies dans le règlement susmentionné,
 - PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal,
 - PRÉCISE** que le règlement modifié a pour effet d'abroger le précédent règlement adopté par délibération du Conseil municipal n°20201120DEL06.
-

20210218DEL03 : INTERCOMMUNALITÉ – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ÉMET** un avis favorable au projet de pacte de gouvernance élaboré par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise l'avis et les observations émises par le Conseil municipal de Triel-sur-Seine.

20210218DEL04 : INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PAIEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX SUR LE PACTE FISCAL CONTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE** le projet de convention de paiement ci-annexé, relatif à la mission d'assistance juridique dans le cadre du contentieux sur le pacte fiscal contre la Communauté Urbaine GPS&O,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et à prendre toute décision relative à son application,
- PRÉCISE** que la Commune de Vernouillet coordonnera le paiement de l'ensemble des factures produites par le cabinet et titrera les montants dus par les six autres communes selon les modalités fixées par la convention.
- PRÉCISE** que les dépenses inhérentes au paiement de cette mission d'assistance juridique seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

20210218DEL05 : INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE ET LES COMMUNES D'ANDRÉSY, CHAPET, MÉDAN, ORGEVAL, TRIEL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE** le projet de protocole transactionnel entre la Communauté Urbaine GPS&O et les communes d'Andrésy, Chapet, Médan, Orgeval, Triel-sur-Seine et Vernouillet,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document afférent,

- PREND ACTE** du fait que la signature de ce protocole transactionnel fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite d'une action en justice ayant le même objet par tout représentant de la Commune de Triel-sur-Seine.

20210218DEL 06 : INTERCOMMUNALITÉ – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE COMMISSARIAT DE POLICE DU CANTON DE TRIEL-SUR-SEINE (SIVUCOP).

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 21 voix pour, 10 voix contre** (*Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER, Madame Anne LAPORTE*), **2 abstentions** (*Madame Mélody Sénat, Monsieur Jonas MAURY*),

- SOLLICITE** le consentement du comité syndical du SIVUCOP ainsi que des conseils municipaux de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet au retrait de la commune de Triel-sur-Seine du SIVUCOP dans les conditions prévues par l'article L. 5211-19 du C.G.C.T.
- SOLLICITE** de Monsieur le Préfet des Yvelines le retrait de la commune de Triel-sur-Seine du SIVUCOP, après que le comité syndical et que les conseils municipaux de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet se sont prononcés sur sa demande de retrait, dans les conditions prévues par ces mêmes dispositions.
- PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Président du SIVUCOP, Monsieur le Maire de Verneuil-sur-Seine, Monsieur le Maire de Vernouillet.

20210218DEL07 : COLLECTE DES DÉCHETS - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ÉMET** le souhait de voir la CU GPSEO tenir ses propositions, engagements et objectifs relatifs au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tout en améliorant les thématiques suivantes :

Pour un ajustement et une harmonisation de la fiscalité :

- De tout mettre en œuvre pour obtenir une harmonisation sur le territoire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tout en prenant en compte la nécessité d'un rééquilibrage fiscal entre les habitats individuels et collectifs.
- De porter à réflexion la possibilité de recourir à un système incitatif comme contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets.

Pour la réduction et la valorisation des déchets verts :

- De permettre le déploiement et l'accompagnement de l'usage de composteurs pour les habitats collectifs.
- De rendre à nouveau l'accessibilité gratuite aux composteurs pour l'habitat individuel et collectif.
- De soutenir et d'organiser des opérations de broyage des déchets verts.

- D'autoriser la collecte à plus de 3 sacs par foyer.
- D'allonger la période de collecte en début de saison dès le mois de mars jusqu'au mois de décembre.

Pour les bacs recyclables :

- De permettre l'acceptation et l'enlèvement de cartons volumineux hors conteneurs et déposés à côté de ceux-ci.
- D'économiser le coût de passage d'une collecte en proposant une fréquence de passage à 1 fois tous les 15 jours pour les contenants en verre.

Pour un élargissement de l'accès et un contrôle des dépôts en déchetterie :

- De permettre aux professionnels de pouvoir accéder et déposer à des horaires adaptés (dès 7h le matin et après 18h le soir) leurs déchets de travaux.
- D'augmenter la possibilité de déposer un volume de déchets supérieur à 2m³ / Semaine pour tout usager particulier comme professionnel.
- D'obtenir une preuve de dépôt en déchetterie lors des chantiers/travaux effectués par des professionnels.
- D'étendre et pérenniser l'action de la Communauté Urbaine sur l'accès déchetterie.
- De favoriser un service à la population pour le transport des déchets des administrés vers la déchetterie.

Pour la lutte contre les dépôts sauvages :

- De proposer un soutien juridique et financier aux communes afin de lutter par la prévention et la verbalisation contre les décharges sauvages par la subvention de caméras, de supports de communication localement et à l'échelle du territoire.

Pour faciliter l'enlèvement des encombrants :

- D'élever la fréquence des ramassages des encombrants en passant de 3 à 6 collectes annuelles tout en décalant celle prévue au mois d'Août à début septembre.

Pour proposer des mesures d'accompagnement :

- De soutenir la population à toutes fins pédagogiques et de sensibilisation à la réduction, au tri et au réemploi des déchets par des ateliers pratiques et des tutoriels en ligne (compactage, compostage, broyage, réparation, réemploi ...).
- De proposer des objectifs pour l'habitat collectif et des mesures d'accompagnement à la réduction des déchets.
- D'informer régulièrement la population des objectifs et des résultats obtenus en publiant des indicateurs à l'échelle de la commune.
- De favoriser la création d'une ressourcerie sur le territoire de la Confluence (projet GPS&O) amenant au réemploi.
- De profiter d'un marché à prix négocié mutualisé pour l'obtention de broyeurs par les communes.
- De porter à réflexion une harmonisation des jours et des horaires de collecte pour simplifier la sortie des conteneurs tant pour l'habitat individuel que collectif.

Pour améliorer la gestion des collectes :

- Effectuer la collecte des ordures ménagères le matin pour éviter l'encombrement des trottoirs et réduire la pollution visuelle et olfactive.

- DIT que la présente motion sera notifiée au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

20210218DEL08 : POLICE MUNICIPALE – CRÉATION D’UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- INSTITUE** la réserve communale de sécurité civile de la Ville de Triel-sur-Seine,
- APPROUVE** le règlement intérieur de ladite réserve, tel qu’annexé à la présente délibération,
- DIT** que la mise en œuvre effective de la réserve sera déclenchée par arrêté de Monsieur le Maire.

20210218DEL09 : FINANCES – LANCEMENT D’UNE DÉMARCHÉ DE MÉCÉNAT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER et Madame Anne LAPORTE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, 24 voix pour, 2 voix contre** (*Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU*),

- APPROUVE** le lancement d’une démarche de mécénat pour le financement de projets municipaux,
- APPROUVE** le projet de convention de mécénat ci-annexé qui sera proposé aux entreprises trielloises pour la formalisation de leur don à la Commune de Triel-sur-Seine,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s’y rapportant.

20210218DEL10 : FINANCES – DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- PREND ACTE** de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire du budget ville pour l’année 2021.

La séance est levée à **21h30**

Fait à Triel-sur-Seine, le **24/02/2021**

Affiché le : **25/02/2021**

Le Maire,
Cédric AOUN

